



DEMANDE D'ADHÉSION

AFC Offenburg Miners e. V.



Nom: _____ Prénom: _____

Rue et numéro: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Date de naissance: _____ Portable: _____

E-mail: _____ Téléphone: _____

Date d'adhésion: _____

Cotisation (annuelle)

Membre passif

€24

☐

Adhésion active American Football

Seniors

€260

☐

RÉDUIT

Seniors

€200

☐

Juniors

€130

☐

Adhésion active Saphir Cheerleading

Seniors

€260

☐

RÉDUIT

Seniors

€200

☐

Juniors

€160

☐

Adhésion active CheerSquad

Seniors

€200

☐

RÉDUIT

Seniors

€160

☐

Contacts en cas d'urgence

Nom: _____

Nom: _____

Téléphone: _____

Portable: _____

Mandat de prélèvement SEPA

J'autorise/Nous autorisons l'AFC Offenburg Miners e. V. à prélever des paiements sur mon/notre compte par prélèvement. Dans le même temps, je donne/nous donnons instruction à ma/notre banque d'honorer les prélèvements effectués par l'AFC Offenburg Miners e. V. sur mon/notre compte. Remarque : je peux/nous pouvons demander le remboursement d'un montant prélevé dans les huit semaines suivant la date du débit. Les conditions convenues avec ma/notre banque s'appliquent.

Établissement bancaire: _____

Titulaire du compte: _____

IBAN: _____

BIC: _____

Je demande par la présente mon adhésion à l'AFC Offenburg Miners e. V. et j'accepte les dispositions correspondantes des statuts de l'association (voir le site internet) ainsi que le règlement des cotisations (voir pages 2 et 3).

Lieu, date: _____

Signature: _____

Signature du représentant légal: _____



DEMANDE D'ADHÉSION

AFC Offenburg Miners e. V.



Règlement des cotisations de l'association

§ 1 Dispositions générales

Le présent règlement des cotisations ne fait pas partie des statuts (consultables sur le site internet de l'association). Il régit les obligations des membres en matière de cotisations ainsi que les frais et contributions exceptionnelles. Conformément au § 7 des statuts, le comité directeur dans son ensemble peut le modifier.

§ 2 Principe de solidarité

1. Les cotisations constituent une base essentielle du financement de l'association. Celle-ci dépend du paiement intégral et ponctuel des cotisations par tous ses membres. Ce n'est qu'ainsi qu'elle peut remplir ses missions envers eux.
2. Le montant de la cotisation dépend de la catégorie du membre.

§ 3 Décisions

1. L'adhésion dure toujours au moins un exercice, correspondant à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
2. Les montants fixés sont prélevés une fois par trimestre, par prélèvement bancaire.
3. Le compte de l'association est domicilié auprès de la Sparkasse Offenburg :
IBAN : DE13 6645 0050 0004 8839 73
BIC : SOLADES1OFG
4. Pour toute cotisation impayée, des frais de rappel de 10 € sont facturés pour chaque rappel.

§ 4 Montants des cotisations

1. Sections, catégories de membres et montant des cotisations par trimestre :
 - Membres passifs : 6 €
 - American Football Seniors : 65 € + 1 heure de travail associatif
 - American Football Seniors, tarif réduit : 50 € + 1 heure de travail associatif
 - American Football Juniors (moins de 18 ans) : 32,50 €
 - Saphir Cheerleading Seniors : 65 €
 - Saphir Cheerleading Seniors, tarif réduit : 50 €
 - Saphir Cheerleading Juniors (moins de 14 ans) : 40 €
 - Cheer Squad Cheerleading Seniors : 50 €
 - Cheer Squad Cheerleading Seniors, tarif réduit : 40 €
 2. La catégorie du membre à la date d'échéance détermine le montant de la cotisation.
 3. Les élèves, les étudiants et les apprentis peuvent demander un tarif réduit. Les motifs et justificatifs correspondants doivent être présentés au comité directeur avant le début de l'adhésion ainsi qu'avant chaque nouvel exercice.
 4. Les heures de travail associatif sont déduites de la cotisation à raison de 15 € par heure. Sont prises en compte les activités bénévoles demandées et approuvées par le comité directeur. Les tâches courantes, telles que le rangement du terrain après l'entraînement ou les préparatifs d'un jour de match, ne sont pas prises en compte. Sur présentation au comité directeur, à la fin d'un exercice, d'un justificatif des activités bénévoles effectuées, le membre bénéficie d'un crédit de 15 € par heure accomplie pendant cet exercice, plafonné à 60 €, sur le dernier prélèvement de cotisation de l'année.
- Dans la présente version, les règles relatives à la prise en compte et à la rétribution des heures de travail associatif ne s'appliquent qu'aux membres de la section American Football Seniors.



DEMANDE D'ADHÉSION

AFC Offenburg Miners e. V.



§ 5 Démission de l'association

1. Conformément au § 5 des statuts, la démission (résiliation de l'adhésion) s'effectue par déclaration écrite adressée au siège administratif de l'association. Sous réserve d'un préavis de deux semaines, l'adhésion ne peut prendre fin qu'à la fin de l'année. Une résiliation reçue plus tard ne sera prise en compte que l'année suivante.
2. Le simple fait de ne plus participer aux entraînements ou une déclaration orale à un responsable ne suffisent pas à résilier l'adhésion.
3. L'obligation de payer la cotisation prend fin avec l'adhésion.

§ 6 Traitement des données

1. La perception des cotisations s'effectue par traitement électronique des données. Les données des membres nécessaires à cette fin (nom et coordonnées bancaires) sont conservées conformément au RGPD.
2. Par ma demande d'adhésion, j'autorise l'AFC Offenburg Miners e. V. à utiliser et à publier des photographies et/ou vidéos à des fins promotionnelles pour l'association sur les réseaux sociaux, sur son site internet et/ou dans des supports imprimés.

§ 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement des cotisations entre en vigueur le 1er juillet 2025.